



LA CHAUX-DE-FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS



Commune de
Val-de-Travers

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

Reports de charges

A l'occasion d'une rencontre entre exécutifs, les Conseils communaux de Val-de-Travers et de La Chaux-de-Fonds ont convenu d'une ligne commune face aux reports de charges proposés au Grand Conseil par le Conseil d'Etat, aussi bien dans son [projet de réforme de l'état](#) du 7 septembre 2011 que dans son [budget 2012](#) présenté le 21 septembre.

Les propositions gouvernementales sont inacceptables, tant par leur nature que par leur ampleur.

En premier lieu, sur le principe, aucun report de charges n'est acceptable s'il n'est accompagné d'un transfert de compétences, d'autant plus que le Conseil d'Etat s'était engagé à ne plus reporter de charges sur les communes. De telles opérations contribuent en effet à péjorer la conduite financière de l'ensemble des collectivités, en déconnectant les responsabilités décisionnelles, opérationnelles et financières.

Ensuite, par leur nature (répartition principale de l'effort en francs par habitant), les reports proposés ont pour effet d'aggraver les disparités déjà très importantes entre les communes en termes de ressources disponibles pour accomplir les tâches publiques. Dans le cas d'espèce, l'effet durable des reports proposés va du simple au quintuple si l'on considère son impact en termes de points d'impôts communaux nécessaires pour compenser la charge transférée. Ce sont ainsi les citoyens des communes les moins avantagées qui devront fournir, de loin, le plus gros effort.

Finalement, l'ampleur de l'effort demandé est telle que plusieurs communes devront obligatoirement relever leur coefficient durant les prochaines années, notamment plusieurs des communes qui connaissent aujourd'hui déjà des taux d'imposition supérieurs à la moyenne. Ainsi, l'on commencera par demander aux citoyens de ces communes de payer plus d'impôts pour pouvoir financer la baisse promise de la fiscalité des personnes physiques à l'échelle cantonale... un jeu de dupes contre lequel les deux exécutifs s'insurgent.

Pour ces différentes raisons, les Conseils communaux de Val-de-Travers et de La Chaux-de-Fonds s'opposent fermement à tout report de charges durable ainsi qu'à toute mesure temporaire ou durable susceptible d'aggraver les disparités intercommunales en termes de ressources disponibles. Au besoin, les exécutifs des deux communes sont prêts à lancer un référendum populaire contre toute mesure qui péjorerait sensiblement la cohésion cantonale.

Conseils communaux de la Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers

La Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers, le 3 novembre 2011

Pour de plus amples renseignements :

Pierre-André Monnard, conseiller communal chef du dicastère des finances de la Chaux-de-Fonds, tél. 032 889 00 10

Jean-Nat Karakash, conseiller communal chef du dicastère des finances de Val-de-Travers, tél. 032 886 43 99.